

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-138</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2021-138</b>

---

**Rénovation énergétique de l'habitat - Conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les espaces FAIRE pour la mise en œuvre du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2021 - Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du contexte et des enjeux

A travers son plan climat énergie territorial, Bordeaux Métropole s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de la demande énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or, l'habitat, avec plus de 400 000 logements, constitue le premier poste de consommation d'énergie du territoire métropolitain. Un objectif de rénovation énergétique de l'habitat a notamment été fixé : rénover chaque année 9 000 logements dont 3 700 logements individuels. Près de 40% de ce parc a été construit avant la première réglementation thermique et nécessite une rénovation énergétique complète. En conséquence, la rénovation énergétique constitue un enjeu majeur dans les objectifs du plan climat énergie territorial du territoire et participe des priorités pour devenir une métropole à énergie positive d'ici 2050.

Pour autant, l'habitat est une cible diffuse. Pour engager les habitants métropolitains à engager ces rénovations, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'animation et d'information.

Afin d'apporter ce service aux particuliers désireux de rénover leurs logements et de réduire leurs factures énergétiques, le réseau des EIE (Espace-Info-Energie) a été initié en 2001 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). A la faveur de la création, à l'échelle nationale, du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), les espaces info-énergie ont été abandonnés au profit des plateformes de la rénovation. Tel est le cas de Ma Rénov pour Bordeaux Métropole qui propose de mettre en place le SARE sur le territoire de Bordeaux Métropole en partenariat avec ces associations, dénommé aujourd'hui selon la terminaison retenue par l'Etat « espaces FAIRE » dont la mission est de Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique.

En outre, depuis 2009, Bordeaux Métropole soutient le réseau des espaces-info-énergie.

Face au nombre croissant des demandes de conseil des ménages ces dernières années (près de 4 600 contacts en 2020), la nécessité apparaît encore aujourd'hui de maintenir ce service de proximité, neutre et gratuit. Ces associations ont été, dès lors intégrées dans le dispositif Ma Rénov Bordeaux Métropole afin de simplifier la lisibilité du dispositif pour les ménages.

Pour atteindre l'objectif ambitieux fixé de porter à 9 000 par an, le nombre de rénovation énergétique des logements d'ici 2050, Bordeaux-Métropole souhaite en conséquence, maintenir, ce réseau des conseillers de proximité pour l'année 2021. Comme pour les années précédentes, ils sont au nombre de 6 équivalents temps plein, répartis dans quatre structures associatives :

- la Maison de la Promotion Sociale (MPS),
- la Confédération de la consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV),
- le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAq),
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde (ALEC).

L'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine n'assurant plus le co-financement du réseau des espaces info énergie, à la faveur de la création nationale du Service d'Accompagnement pour la Rénovation énergétique, il est proposé à l'assemblée communautaire de maintenir ce service aux ménages via un conventionnement partenarial avec les associations désireuses de poursuivre cette action dans le cadre de Ma Rénov Bordeaux Métropole.

Les effectifs actés pour les années précédentes restent les mêmes.

Pour l'efficacité du service, ce sont des postes complets qui sont proposés d'être retenus sur la base des effectifs proposés par les associations. Ci-après la répartition des effectifs associés à ces partenariats.

<b>Structure</b>	<b>Mission</b>	<b>Effectif prévisionnel (en ETP)</b>
MPS	Conseil et accompagnement à la rénovation – cible prioritaire : logement individuel hors copropriété	3
CLCV		2
CREAq		1
ALEC	Conseil et accompagnement à la rénovation – cible prioritaire : copropriété	1
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>

Le montant total accordé par la Métropole sur l'exercice 2021 s'élèvera à 420 000 € détaillés de façon prévisionnelle comme suit :

<b>Association</b>	<b>Effectif prévisionnel (en ETP)</b>	<b>Subvention prévisionnelle 2021</b>
MPS	3	180 000 €
CLCV	2	120 000 €
CREAq	1	60 000 €
ALEC	1	60 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>420 000 €</b>

Afin d'assurer la continuité du service public, si une association ne peut garantir la mobilisation pleine et entière des effectifs prévus et que cela entraîne un report d'activité sur les autres associations, les montants prévisionnels seront revus dans la limite de l'enveloppe globale de 420 000 €.

La convention de partenariat type fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine pour 2021 sont joints à la présente délibération (annexe 1).

Il convient de préciser que suite à la délibération adoptée le 23 octobre 2020 par le Conseil métropolitain en vue de l'organisation du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), Bordeaux Métropole sollicitera le financement par la Région Nouvelle-Aquitaine des actes conduits en faveur de la rénovation énergétique, notamment ceux auxquels contribuent les espaces FAIRE. La recette estimée pour ces actes pourrait aller jusqu'à 50% des 420 000 €.

Conformément à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 tel que précisé dans le tableau ci-après :

Association	Subvention 2021	Montant de l'acompte 2021
MPS	180 000 €	18 000,00 €
CLCV	120 000 €	12 000,00 €
CREAq	60 000 €	6 000,00 €
ALEC	60 000 €	6 000,00 €

Le montant des acomptes versés aux structures représente 10% du montant total de la subvention allouée pour chacune d'elle.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000/321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

**VU** la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

**VU** la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique

**VU** l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

**VU** la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de Bordeaux-Métropole, en date du 23 octobre 2020 portant engagement de Bordeaux Métropole dans le programme de déploiement du SARE, en qualité de structure de mise en œuvre sur le territoire de Bordeaux-Métropole et des 28 communes qui la compose ;

**VU** la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie climat, poursuivre le conseil et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation et constituer un pool de conseillers rénovation dédié à la Métropole dans les espaces FAIRE,

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes pour l'année 2021,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont :

- la signature de la convention cadre commune à l'ensemble des structures en annexe 1,
- les conventions de partenariat propres à chaque structure, selon le modèle en annexe 2 actant les modalités du partenariat et du versement de subventions pour chaque structure mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2021,
- Tout avenant ultérieur à ces conventions, si nécessaire.

**Article 3** : La dépense 2021 sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours à l'opération 05P087O007, chapitre 65, article 65748, fonction 833, CDR CAD 05

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame RAMI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	Pour expédition conforme,  la Vice-présidente,  Madame Claudine BICHET
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MARS 2021</b>	